



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/604/Add.3
5 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Cinquante et unième session
Point 96 c) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE : INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES
PAYS EN TRANSITION DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

Rapport de la Deuxième Commission (Partie IV)*

Rapporteur : Mme Silvia Cristina CORADO-CUEVAS (Guatemala)

I. INTRODUCTION

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 96 de l'ordre du jour (voir A/51/604, par. 2). Elle s'est prononcée sur l'alinéa c) à ses 32e et 37e séances, les 11 novembre et 2 décembre 1996. On trouvera un résumé de l'examen qu'elle a consacré à cette question dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/51/SR.32 et 37).

II. EXAMEN DU PROJET DE RÉSOLUTION A/C.2/51/L.17

2. À la 32e séance, le 11 novembre, le représentant de la Fédération de Russie, au nom des pays suivants :

Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Kazakstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mongolie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tadjikistan et Ukraine, auxquels se sont ultérieurement joints l'Argentine et Israël, a présenté un projet de résolution intitulé "Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale" (A/C.2/51/L.17).

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en plusieurs parties, sous la cote A/51/604 et additifs.

3. À la 37e séance, le 2 décembre, le Vice-Président de la Commission, M. Mohammad Reza Hadji Karim Djabbari (République islamique d'Iran), a informé la Commission qu'il convenait d'apporter au projet de résolution les révisions ci-après convenues lors de consultations officieuses :

a) À la fin du premier alinéa du préambule, ajouter les mots "conformément aux accords commerciaux multilatéraux";

b) Au paragraphe 2, supprimer les mots "dans les limites des ressources disponibles," après les mots "à fournir aux pays en transition".

4. La Commission a été informée que le projet de résolution, tel qu'il avait été révisé oralement, n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/51/L.17, tel qu'il avait été révisé oralement (voir par. 7).

6. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil et de la Fédération de Russie (voir A/C.2/51/SR.37).

III. RECOMMANDATION DE LA DEUXIÈME COMMISSION

7. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 47/187 du 22 décembre 1992, 48/181 du 21 décembre 1993 et 49/106 du 19 décembre 1994,

Réaffirmant également la nécessité d'intégrer pleinement l'économie des pays en transition à l'économie mondiale,

Notant les progrès accomplis par ces pays pour parvenir à la stabilisation macro-économique par le biais de réformes structurelles, qui nécessitent des politiques d'investissement plus actives,

Notant également que les pays en transition aspirent à un renforcement de la coopération régionale et interrégionale,

Consciente qu'il est nécessaire de créer des conditions qui favorisent l'accès des exportations de ces pays aux marchés, conformément aux accords commerciaux multilatéraux,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale¹;

2. Se félicite des mesures prises par les organismes des Nations Unies pour appliquer sa résolution 49/106 sur l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale et leur demande de continuer à mener des activités analytiques et à fournir aux pays en transition des conseils théoriques et une assistance technique concernant le cadre social et politique à mettre en place pour les réformes de l'économie et du marché, en particulier en vue de l'instauration des conditions nécessaires pour attirer les investissements étrangers;

3. Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-troisième session un rapport sur l'application de la présente résolution.

¹ A/51/285.